



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAI - DUBOIS -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT -
GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY -
JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT -
MM. MARTIN - MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON -
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) – Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) – M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M.
J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) – M. MARCHAND - Melle MASLOUHI -
Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE)
- MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) -
NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M.
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**ENVIRONNEMENT - Collecte - Traitement - Régularisation de la participation financière
des collectivités clientes 2005**

La participation prévisionnelle versée par les collectivités clientes fait l'objet d'une régularisation lorsque les comptes sont arrêtés. Il convient d'arrêter les contributions pour l'année 2005.

1) Les charges de collecte

Outre les dépenses liées au marché de collecte représentant près de 96 % des dépenses totales, les coûts de collecte comprennent principalement :

charges de personnel du service Collecte et Tri de la Communauté ;
divers contrats de prestations de service ;
étude diagnostic du contrat de collecte et assistance au nouveau marché ;
catalogues et imprimés ;
achat de conteneurs à déchets, de colonnes à verre, de composteurs individuels ;
achat d'une benne objets encombrants.

Sont déduites de ces coûts les recettes et dépenses spécifiques à la collecte sélective et au tri/valorisation affectées à la Communauté uniquement.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des charges à répartir entre toutes les collectivités s'élève à 9 517 481,23 €.

La part des collectivités clientes au titre de l'année 2005 s'élève à 217 451 € contre 207 334 € appelés au titre des estimations prévisionnelles 2005.

Compte tenu des acomptes déjà versés les collectivités clientes devront rembourser à la Communauté la somme globale 10 117 €.

2/ Les charges de traitement

Le montant total des dépenses de traitement (fonctionnement + investissement) s'élève pour l'année 2005 à 9 828 947,60 €.

Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- les travaux de rénovation des fours ;
- des travaux de réparation de charpente métallique (suite sinistre grue)
- le remplacement du séparateur à courant de Foucault.

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2005 pour le calcul des contributions des collectivités clientes comprennent :

les dépenses de fonctionnement de l'usine (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments, des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts, intérêts des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes contractés en 1998.

plus l'annuité (capital) des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes ;

plus la quatrième échéance de l'arrêt des comptes 2002 (4/15) ;

plus l'annuité (capital + intérêt) d'un emprunt calculé sur 15 ans représentatif des travaux et équipements HT réalisés à compter de 2003 et relatifs à la seconde mise aux normes et aux travaux d'entretien, renouvellement des bâtiments et installations ;

moins les subventions obtenues au titre des investissements amorties sur 15 ans.

Les contributions dues par les collectivités clientes au titre des comptes arrêtés pour 2005 et sur la base des éléments pris en compte et rappelés ci-dessus, s'établissent à 870 655 € soit, 39,33 € ramenées à la tonne de déchets traitée, contre 948 906 € (47,90 €/T) appelés au titre du budget primitif.

Compte tenu des acomptes déjà versés, la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale de 78 251 €.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2005 à la somme de :

- 217 451 € au titre des charges de collecte,
- 870 655 € au titre des charges de traitement

- **De régulariser** les comptes avec les collectivités clientes dans les conditions fixées au tableau annexé au terme duquel la Communauté devra :

- recouvrer une somme globale de 10 117 € au titre de la collecte,
- rembourser une somme globale de 78 251 € au titre du traitement.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 JUIL. 2006



ARRET DES COMPTES 2005
régularisation de la participation financière des collectivités clientes

COMMUNES	COLLECTE			INCINERATION		
	REPARTITION COLLECTE	ACOMPTES VERSÉS	SOLDE	REPARTITION INCINERATION	ACOMPTES VERSÉS	SOLDE
BROCHON	15 016			11 579		
COUCHEY	30 773			15 613		
FIXIN	13 956			9 462		
GEVREY-CHAMBERTIN	98 644			43 595		
Communauté de communes Gevrey Chambertin	158 389	151 019	7 370	80 249	86 020	-5 771
ASNIERES-LES-DIJON	0			0		
BELLEFOND				0		
BRETIGNY				0		
BROGNON				0		
CLENAY				0		
FLACEY				0		
NORGES-LA-VILLE				0		
ORGEUX				0		
RUFFEY-LES-ECHIREY				0		
SAINT-JULIEN				0		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE NORGES				84 912	93 782	-8 870
DAROIS	6 264			4 713		
ETAULES	5 001			3 141		
PASQUES	5 647			9 692		
PRENOIS	6 132			3 990		
MESSIGNY-ET-VANTOUX	20 431			13 009		
Cté Forêt Lavières et Suzon	43 475	41 453	2 022	34 545	35 679	-1 134
CORCELLE LES MONTS	12 536	11 953	583	8 530	9 389	-859
FLAVIGNEROT	3 051	2 909	142	1 957	2 160	-203
SMICTOM Plaine Dijonnaise	0	0	0	348 563	383 934	-35 371
Communauté de communes de NUITS-SAINT-GEORGES	0	0	0	212 775	232 615	-19 840
Communauté de communes VAL DE SAONE	0	0	0	99 124	105 327	-6 203
TOTAL GENERAL	217 451	207 334	10 117	870 655	948 906	-78 251

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 JUL. 2006

